



Commune de

MONT

www.mairie-mont.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 064-216403964-20261008-08_2026-AU

DECISION DU MAIRE 08/2026

Le Maire de la Commune de MONT,
Vu l'article L 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 Juin 2020 portant délégation de compétences au Maire,
Vu l'alinéa 4 de cette délibération concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés,
Vu le souhait du Conseil Municipal de réhabiliter le château de MONT
Vu les crédits inscrits au budget de la Commune,
Vu la commission d'appel d'offre du 7 août 2025
Vu l'attribution du lot 4 aux cotraitants CAMPAGNE, BARLET, FEUGAS
Vu le devis en plus-value présenté par l'entreprise FEUGAS d'un montant de 10 450 euros hors taxes pour suivre les préconisations du bureau de contrôle incendie.

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer un avenant au marché pour l'entreprise FEUGAS pour lesdites raison d'un montant de 10 450 euros hors taxes le nouveau montant du marché est de 291 765,10 hors taxes soit 350 118,12euros TTC.

ARTICLE 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques.

A MONT le 23 juin 2026

Le Maire,
Jacques CLAVE

